



RAPPORT SFCR - EXERCICE DU 20 MAI 2017

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE.....	4
2. ACTIVITÉ ET RESULTATS.....	5
2.1 Activité.....	7
2.2 Résultat de souscription.....	7
2.3 Résultat des investissements.....	8
2.4 Autres informations.....	8
3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	9
3.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	9
3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	11
3.3 Système de gestion des risques.....	12
3.4 Système de contrôle interne.....	14
3.5 Fonction d'audit interne.....	14
3.6 Fonction actuarielle.....	14
3.7 Sous-traitance.....	14
3.8 Autres informations.....	15
4. PROFIL DE RISQUE.....	15
4.1 Risque de souscription (non-vie).....	18
4.2 Risque de marché.....	19
4.3 Risque de contrepartie.....	21
4.4 Risque de liquidité.....	21
4.5 Risque opérationnel.....	22
4.6 Autres risques importants.....	22
5. ÉVALUATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	25
5.1 Actifs.....	25
5.2 Provisions Techniques.....	26
5.3 Autres Passifs.....	29
6. GESTION DES FONDS PROPRES.....	30
6.1 Structure, montant, qualité des fonds propres.....	30
6.2 Différence entre les fonds propres S1 et l'excédent de l'actif par rapport au passif.....	30
6.3 Exigences de fonds propres et leurs couvertures.....	30

7. ANNEXES.....	32
7.1 Etats QRT publiques	32

1. Synthèse

Ce rapport répond aux obligations Solvabilité 2 dans le cadre de l'exercice annuel. Il a été rédigé sur la base des processus et des travaux mis en œuvre dans le cadre de Solvabilité 2 et sur la base des données au 31/12/2016.

Le présent rapport a été validé par le Directeur général le 6 avril 2017 puis par le comité d'audit le 26 avril 2017 et le Conseil d'administration le 4 mai 2017.

Les principaux faits marquants de l'année 2016 ont été :

- La refonte des contrats assurance habitation afin d'apporter d'avantage de service aux sociétaires
- Le maintien d'un excellent ratio de couverture à hauteur de 272 % pour le SCR et de 827 % pour le MCR
- Des cotisations constantes à 8 547 K€ en 2016 contre 8 502 K€ en 2015,
- Une augmentation de la sinistralité de 20% entre 2015 et 2016
- Un plan de réassurance très protecteur pour la mutuelle
- Une légère baisse du résultat financier de 1 314 K€ au 31.12.2015 à 1 279 K€ au 31.12.2016, ce résultat financier venant compenser le résultat technique.
- Une politique de maintien des frais généraux.

Concernant le système de gouvernance, la CMMA s'est mis en conformité, conformément à la notice ACPR portant sur le « principe des 4 yeux » et des « responsables de fonctions clés » dans le régime Solvabilité 2.

2. Activité et résultats

CMMA Assurance est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. La CMMA ne disposant pas d'actionnaire, ses éventuels excédents profitent uniquement à la société et à ses adhérents.

La CMMA exerce une activité d'assurance non-vie. Son activité est réalisée principalement sur un périmètre géographique régional (la région Champagne-Ardenne-Picardie), ce qui ne lui empêche pas de pouvoir commercialiser ses produits sur l'ensemble du territoire métropolitain s'il y a lieu. Le nombre d'employés à temps plein de la CMMA s'élève à 37 personnes.

En parallèle de cette activité, elle commercialise des produits d'assurances pour lesquels elle n'a pas l'agrément ou qu'elle ne souhaite pas développer, et conformément à l'article R.322-2 du Code des Assurances, ces produits sont souscrits pour le compte d'autres entreprises agréées.

La CMMA propose à ses clients les contrats suivants :

Contrat	Catégorie réglementaire	Catégorie Solvabilité 2
Assurance automobile	22 Automobile (responsabilité civile) 23 Automobile (dommages)	4 Responsabilité civile automobile 5 Automobile autres
Multirisque habitation	24 Dommages aux biens des particuliers 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale
Protection juridique	29 Protection juridique	10 Protection juridique
Assurances agri-viticoles	26 Dommages aux biens agricoles 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale
Assurances collectivités territoriales	25 Dommages aux biens professionnels 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale
Multirisque professionnel	25 Dommages aux biens professionnels 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale

Les principaux indicateurs (dont résultats selon les normes comptables françaises) pour les années 2014, 2015 et 2016 sont les suivants :

CMMA Assurance	2014	2015	2016
Cotisations acquises (en k€)	8 339	8 502	8 549
Nombre de sociétaires	18 508	18 329	18 031
Résultat de l'exercice (en k€)	250	-124	-75
Fonds propres (en k€)	27 419	27 303	27 237
Nombre de contrats	27 620	27 882	27 966

Les principaux indicateurs dans le référentiel Solvabilité 2 pour les années 2014, 2015 et 2016 sont les suivants :

CMMA Assurance	2014	2015	2016
SCR (en k€)	11 092	11 031	11 247
Fonds propres éligibles (en k€)	30 536	30 996	30 604
Ratio de couverture du SCR (en %)	275	281	272

La baisse du ratio de couverture entre 2015 et 2016 s'explique par une légère baisse des fonds propres éligibles et une légère augmentation du SCR.

Le ratio de couverture reste très élevé par rapport à l'activité de la CMMA et conforme à son objectif qui est de croître tout en maintenant une bonne solvabilité.

2.1 Activité

2.1.1 Stratégie et tendance majeur

La stratégie de la CMMA s'inscrit dans une perspective d'indépendance et à vocation régionale au service de ses sociétaires.

2.2 Résultat de souscription

2.2.1 Performances passées par ligne d'activité

Les données incluses dans cette partie sont présentées par catégories ministérielles et non par ligne d'activité Solvabilité 2 en raison de la présence de plusieurs garanties au sein d'une même police.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments du résultat technique par catégories ministérielles :

Résultat technique par catégories ministérielles (en K€ au 31/12/2016)	Automobiles	Dommages aux biens des particuliers	Dommages aux biens des professionnels	Catastrophes Naturelles	Responsabilité Générale	Protection juridique	Total Affaire en France	Acceptation (Gareat)	Total
Primes de l'exercice	3 232	3 354	1 477	387	30	68	8 549	-	8 549
Prestations de l'exercice	1 861	1 492	438	61	20	2	3 871	-	3 871
Frais d'acquisition	1 427	1 457	649	170	13	30	3 745	-	3 745
Frais d'administration et autres charges techniques	163	167	74	19	2	3	429	-	429
Produits des placements alloués	84	86	38	10	1	2	221	-	221
Charge de réassurance	407	629	387	183	10	0	1 615	20	1 635
Résultat technique 2016	- 542	- 305	- 32	- 36	- 14	39	- 890	- 20	- 911
Résultat technique 2015	- 969	- 103	- 167	- 32	3	12	- 946	- 18	- 965
Variation	427	- 202	- 199	- 3	- 17	51	56	2	54

Le résultat technique s'est amélioré, passant de -965 K€ en 2015 à -911 K€ en 2016, en raison d'une amélioration du résultat technique observé sur Automobile.

La réassurance représente une charge significative pour la CMMA, ce qui explique le résultat technique déficitaire mais apporte une garantie importante aux sociétaires.

2.3 Résultat des investissements

2.3.1 Performances passées de l'activité de placement

Les orientations en matière de placements sont définies à chaque Conseil d'Administration sur présentation d'études comparatives et détaillées. Un contrôle effectif est réalisé à chaque Conseil d'Administration (cinq par an à minimum et plus en cas d'urgence).

Libellé	Au 31/12/2015		Au 31/12/2016		Variation (K€)
	Valeur brute (K€)	En % des placements	Valeur brute (K€)	En % des placements	
Placements immobiliers	14 430	38%	15 675	41%	1 245
Actions & TCN	-	0%	-	0%	-
Parts d'OPCVM	23 585	62%	21 946	58%	- 1 638
Obligations	239	1%	239	1%	-
Autres	12	0%	12	0%	-
Total	38 265	100%	37 872	100%	- 393

La CMMA adopte une approche prudente pour la gestion de son portefeuille. Il est historiquement composé essentiellement d'OPCVM diversifiés.

La CMMA a fait le choix de ne pas détenir d'actions et d'obligations en direct du fait de sa taille et de la structure de son portefeuille.

2.4 Autres informations

La CMMA n'a pas d'autres informations à communiquer au titre des placements

3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'assemblée générale de la CMMA se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée générale statue sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration. Elle délibère sur les rapports qui lui sont présentés par celui-ci, et sur ceux du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale procède à l'élection des membres du Conseil d'Administration et à leur révocation. Elle nomme le Commissaire aux Comptes et son suppléant.

3.1.1 Structure de l'AMSB

Pour la CMMA, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou Administrative Management or Supervisory Body en anglais) correspond au Conseil d'Administration, au président du conseil d'administration et au Directeur général.

Le Conseil d'Administration valide / fixe les grandes orientations. Le Président du conseil d'administration et directeur général sont en charge de décliner les travaux et les orientations fixées par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, la CMMA respecte le principe des 4 yeux dans la prise de décisions importantes. Ce principe consiste à faire prendre les décisions significatives par au moins 2 dirigeants effectifs.

Les deux dirigeants effectifs de la CMMA sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général. Ces personnes sont notifiées à l'autorité de contrôle dans le cadre des exigences de compétences et d'honorabilité (article L. 612-23-1 du code monétaire et financier et l'article L. 356-18 du code des assurances). La CMMA a désigné le président du conseil d'administration comme dirigeant effectif comme le prévoit le code des assurances (« le président du conseil d'administration est expressément mentionné comme pouvant faire l'objet de cette éventuelle nomination complémentaire »).

3.1.1.1 *Le Conseil d'Administration*

La CMMA est dotée d'un Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Au regard des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, il valide la stratégie et règle par délibération les affaires qui le concerne.

Le conseil d'administration de la CMMA est impliqué dans la compréhension des principaux risques et dans la fixation des limites.

Le Conseil d'administration nomme le directeur général dont il contrôle la gestion ainsi que celle des responsables des fonctions clés. Ces derniers peuvent l'informer de l'activité à leur propre initiative et des résultats du contrôle interne au sein du groupe.

Composition du Conseil d'Administration

La société est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 9 membres désignés par les sociétaires suivant les modalités fixées par le Code des Assurances et d'un administrateur élu par le personnel salarié dans les conditions prévues par l'article L 322-26-2 du Code des Assurances.

Les administrateurs sont nommés pour six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables pour faute grave par l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration se compose comme suit :

Nom et prénom	Titre	Date de début du mandat	Expiration du mandat à l'AGO tenue en
Charles de Courson	Président	2016	2022
Françoise Hoffmann	Vice-présidente	2016	2022
Xavier Charbaut	Secrétaire	2016	2022
Guy Archambault	Administrateur	2013	2019
François Mourra	Administrateur	2013	2019
Michel Berton	Administrateur	2013	2017
Luc Bzdak	Administrateur	2013	2019
Jena François Quinche	Administrateur	2016	2019
Chantal Choubat	Administrateur	2016	2022
Jean-Marc Chevalier	Administrateur (élu par les salariés)	2015	2021

Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le conseil se réunit au moins cinq fois par an et plus si besoin, en cas d'évènement majeur.

L'ordre du jour est préparé conjointement par le président du conseil d'administration et par le directeur général soumis et diffusé, par courrier, aux membres du Conseil d'Administration. Les administrateurs ont connaissance de tous les documents nécessaires à leur mission.

Le Conseil d'Administration pour s'assurer que l'ensemble du dispositif de gouvernance est efficace, s'appuie sur des politiques écrites et sur les 4 fonctions clés requises par Solvabilité 2. Il s'appuie également sur le dispositif de contrôle interne pour revoir l'ensemble des travaux de la mutuelle.

3.1.1.2 Le comité spécialisé du Conseil d'Administration

Afin d'accompagner le Conseil d'Administration, la CMMA a mis en place un comité d'audit et des risques en charge de préparer les travaux et décisions. Ce comité, dirigé par la vice-présidente du Conseil d'Administration, est animé par le directeur général de la CMMA.

Le comité d'audit et des risques se réunit de manière régulière autant de fois que nécessaire.

3.1.1.3 Président du conseil d'administration et le directeur général

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration qui en fixe les pouvoirs et les délégations dans le cadre des limites fixées par les statuts.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus, dans le cadre du principe des 4 yeux, pour agir en toute circonstance au nom de la société, y compris ester en justice. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Le Président du conseil d'administration est nommé par le Conseil d'Administration, il participe aux décisions significatives en concertation avec le Directeur général. Le Président du Conseil d'Administration, comme les administrateurs, ne sont pas rémunérés.

3.1.2 Structure des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité, fonction actuarielle) reportent au Conseil d'Administration. Ils sont entendus par le Conseil d'Administration ou par le comité d'audit et des risques sur les résultats de leurs travaux au moins une fois par an.

Au regard de la taille et du principe de proportionnalité, la CMMA a fait le choix d'externaliser une partie des travaux pour la fonction actuarielle et la gestion des risques.

La CMMA a défini quatre fonctions clés qui sont les suivantes :

- Vérification de la conformité
- Actuariat
- Gestion des risques
- Audit interne

La CMMA ne considère pas d'autres fonctions comme clés.

En application des dispositions de l'article L. 612-23-1 du Code monétaire et financier et de l'article L. 356-18 du Code des assurances, la CMMA a notifié à l'ACPR les responsables des fonctions clés.

La CMMA a fait le choix dans le but d'éviter les conflits d'intérêts :

- Le président du Conseil d'Administration qui est dirigeant effectif participe à la prise de décision,
- Le président du comité d'audit réalise les travaux d'audit et vérifie la mise en œuvre des recommandations dont la direction générale a la charge,
- Le contrôle interne a été confié à une structure externe.

La CMMA s'assure que les responsables des fonctions clés sont compétents et honorables conformément aux procédures fixées dans la politique de compétence et d'honorabilité.

3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

La CMMA a mis en place une politique de compétences et d'honorabilité permettant de s'assurer du respect des critères de compétences et d'honorabilité de manière régulière.

La politique de compétence fixe les modalités de suivi de la compétence des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés ainsi que les plans d'actions associés en cas de non respects des critères de compétences et d'honorabilité.

La CMMA a notifiée ces dirigeants effectifs et transmis le formulaire de compétence et d'honorabilité à l'ACPR.

En concertation avec le groupe de travail de ROAM, la CMMA a élaboré un plan de formation de son conseil d'administration. Les formations sont réalisées par un prestataire extérieur et ont lieu de manière régulière.

3.3 Système de gestion des risques

3.3.1 Éléments du système de gestion des risques

La politique de gestion des risques pose les principes qui encadrent la gestion des risques de la CMMA. La stratégie de gestion des risques a été établie en lien avec la stratégie globale de développement de la CMMA.

Gouvernance :

La CMMA a identifié un responsable de la fonction gestion des risques. Une politique de gestion des risques et une politique ORSA précisent les rôles et responsabilités dans le processus de gestion des risques et le processus ORSA.

Le conseil d'administration, le président du conseil d'administration et le directeur général de la CMMA sont impliqués dans le processus de gestion des risques et le processus ORSA.

Gestion de la solvabilité :

Une gouvernance liée à la gestion de la solvabilité a été créée par la CMMA. Elle est basée sur une procédure d'escalade en fonction du niveau de ratio de solvabilité..

Cartographie des risques :

La CMMA a mis en place une cartographie des risques dans laquelle sont décrits les principaux risques. Mise à jour régulièrement, cette cartographie permet de suivre et de piloter les risques.

3.3.2 Acteurs du système de gestion des risques

Au regard de la taille et de la structure de la CMMA, le système de gestion des risques de la CMMA s'appuie sur :

- la direction générale
- les fonctions clés
- le contrôle interne externalisé
- le comité d'audit et des risques

L'ensemble des acteurs reportant directement au Conseil d'administration de la CMMA

3.3.3 Stratégie de gestion du risque

3.3.3.1 Préférence aux risques

Le cœur de métier de la CMMA est de porter un risque de souscription non-vie lié à la gestion de produits d'assurance.

La CMMA souhaite limiter au maximum le risque opérationnel à travers son dispositif de suivi permanent

3.3.3.2 Appétence au risque

La CMMA définit son appétence aux risques et sa tolérance aux risques sur la base de la couverture du SCR par les fonds propres éligibles. Le niveau d'appétence et de tolérance aux risques a été défini dans la politique de gestion des risques.

3.3.4 Principe de la personne prudente

Le principe des 4 yeux (Président du CA et DG) est appliqué dans toutes les décisions importantes qui engagent la CMMA afin de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

A titre d'exemple, la CMMA n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques (CMMA s'interdit d'investir dans des produits structurés complexes).

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement.

Le portefeuille ne contient aucun actif non admis à la négociation sur un marché réglementé.

Une revue indépendante de troisième niveau est réalisée par la fonction audit interne

3.3.5 ORSA

Dans le cadre de son ORSA, la CMMA met en œuvre un processus d'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité basé sur sa stratégie de développement. La modélisation retenue dans le cadre de l'ORSA reste cohérente avec les calculs du pilier 1 et sont testés selon un horizon de projection de 3 ans.

Une politique ORSA a été rédigée et validée par le conseil d'administration, cette politique fixe le cadre de mise en œuvre du processus ORSA (rôle et responsabilité des différents acteurs) ainsi que les modalités d'un ORSA exceptionnel.

Le processus ORSA de la CMMA est inscrit dans le processus décisionnel et vise à permettre :

- la mise en œuvre d'une stratégie de risque permettant de comprendre et mesurer les risques
- de faciliter la prise des décisions stratégiques telles que l'allocation des actifs, les orientations stratégiques en termes de tarif, et de positionnement de la CMMA au regard du marché local (ex : création de nouvelle agence)
- d'adapter le profil de risque à tout événement pouvant impacter significativement la solvabilité
- d'assurer un respect permanent de l'appétence aux risques de la CMMA au moyen d'un suivi régulier de l'activité au travers d'indicateurs de risques et de revues d'activités
- de remonter ou d'alerter le conseil d'administration de tout risque de non-respect de la Solvabilité

Les résultats du processus ORSA font l'objet d'un rapport revu et validé par le conseil d'administration.

La CMMA dispose à l'horizon de projection d'un ratio de SCR suffisant et conforme à son appétence au regard de ses fonds propres et mettra des actions correctrices si nécessaire.

3.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne de la CMMA a pour objectif de veiller à ce que les dispositifs (procédure, processus et contrôles) mis en place soient respectés.

Le contrôle interne prévient et maîtrise les risques résultant de l'activité de la société, et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Le contrôle interne est proportionnel à la taille et à la structure de la CMMA.

Compte tenu de la taille et de l'organisation de la CMMA, celle-ci externalise les travaux du contrôle interne auprès d'un cabinet spécialisé. Le comité d'audit délègue les travaux de contrôle interne à un prestataire externe. Le directeur général pilote les travaux du prestataire. Le prestataire soumet au comité d'audit et des risques les résultats des travaux.

Dans ce cadre, le prestataire réalise les tests sur les contrôles mis en place par les opérationnels et par le directeur général.

Un rapport est produit chaque année à l'issue de l'intervention des prestataires et fait l'objet de point de recommandation. Le directeur général suit dans le temps les recommandations fixées lors des interventions.

Ce rapport est présenté et revu en comité d'audit et communiqué au Conseil d'Administration du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité présente annuellement ces travaux au conseil d'administration.

3.5 Fonction d'audit interne

Au regard de la taille et de la structure de la CMMA, la fonction audit interne est portée par le président du comité d'audit.

A l'issue de la mise en œuvre de son plan d'audit, la fonction audit interne établit un rapport d'audit interne contenant un ensemble de recommandation à mettre en place. Ce rapport est présenté chaque année au conseil d'administration.

3.6 Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle externalise les travaux de la fonction actuarielle auprès d'un cabinet d'actuariat. Les travaux sont réalisés par des actuaires certifiés ayant plus de 10 ans dans l'actuariat.

Le rapport de la fonction actuarielle réalisé par le cabinet d'actuariat est présenté en conseil d'administration. Les plans d'action issus des rapports sont mis en œuvre par la direction générale.

3.7 Sous-traitance

La CMMA n'a pas de recours à des délégataires pour la commercialisation de ses contrats d'assurances.

La CMMA a rédigé une politique de sous-traitance, les activités clés externalisés font l'objet d'une revue par le contrôle interne et par l'audit interne.

3.8 Autres informations

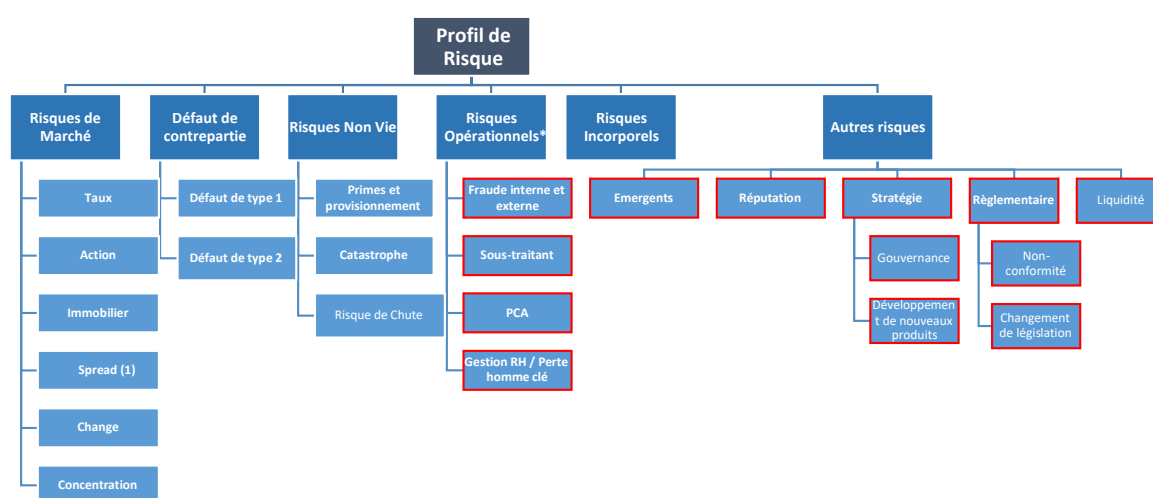
La CMMA n'a pas d'autre information à communiquer.

4. Profil de risque

La cartographie générale présentée ci-dessous comprend l'ensemble des risques compris dans l'article 44 de la Directive, autrement dit :

- ✓ l'ensemble des risques pris en compte dans l'évaluation de l'exigence réglementaire en capital selon la formule standard ;
- ✓ d'autres risques auxquels la CMMA est exposée, lesquels ne sont pas compris explicitement dans l'exigence en capital standard mais qui le sont notamment dans le cadre de l'évaluation du besoin global de solvabilité.

La cartographie des risques a été construite de manière à répertorier de façon la plus exhaustive possible les risques auxquels la CMMA est exposée.

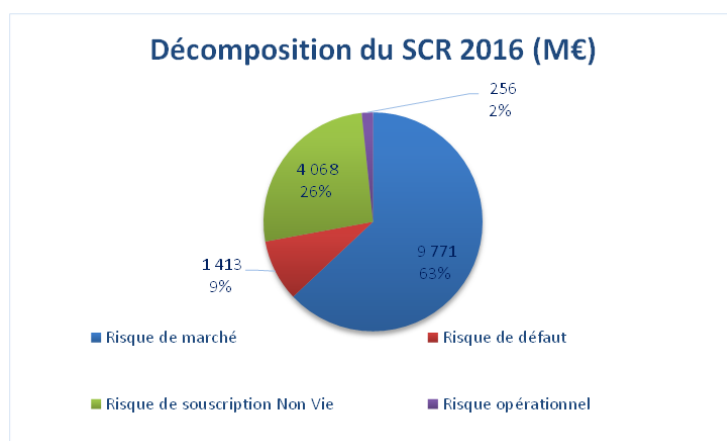


 Risque non compris dans la formule standard

(*) Le risque opérationnel fait l'objet d'un calcul dans le cadre de la formule standard. Ce calcul est fonction des primes et / ou des provisions. Le risque opérationnel est détaillé dans le document ci-joint (cf. partie profil de risque).

(1) **Risque de spread** : Risque d'écartement des spreads qui conduirait à une baisse de la valeur des titres. Le spread est le surplus de rendement demandé aux emprunteurs non-souverains au-delà du taux sans risque. Il matérialise le risque de défaut dans un instrument financier (exemple : obligations).

La CMMA dispose d'un risque de marché nettement supérieur au risque de souscription non-vie, en raison de fonds propres significatifs au regard des engagements techniques.



Dans ces circonstances, les risques les plus importants sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie avec un capital de solvabilité requis calculé par la formule standard de respectivement 9 771 K€ et 4 068 K€ avant diversification.

Il est à noter que le profil de risque de la CMMA Assurance n'a pas connu d'évolutions significatives entre 2015 et 2016.

4.1 Risque de souscription (non-vie)

La CMMA conduit ses activités en assurances dommages, automobile, responsabilité civile et protection juridique. Le risque de souscription en non-vie est le risque d'assurance spécifique qui résulte des contrats d'assurance.

La répartition des activités en fonction des primes acquises et des sinistres de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Libellé	Primes de l'exercice (K€)	Sinistre de l'exercice (K€)
Automobiles	3 232	1 861
Dommage aux biens des particuliers	3 354	1 492
Dommage aux biens des professionnels	1 477	438
Catastrophes naturelles	387	61
Responsabilité Générale	30	20
Protection Juridique	68	2
Total	8 549	3 871

Le risque de souscription est lié aux incertitudes relatives aux contrats existants et ceux qui seront souscrits dans les douze mois à venir. Il se décompose selon les sous-risques suivants :

- Le risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues (erreur de tarification) ;
- Le risque de provision : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation (erreur de provisionnement) ;
- Le risque de cessation : risque lié à la capacité de l'assuré à mettre fin à son contrat ;
- Le risque catastrophe : risque résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le SCR Souscription non-vie représente une exigence de capital élevée de 3 567 K€.

4.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie

➤ Risque de primes et de provision

Au 31/12/2016, le risque de primes et de provision s'élève à 1,26 M€. Le risque étant fonction du volume de primes, des provisions et des volatilités définis par l'EIOPA, les catégories les plus contributrices sont : l'incendie et autres dommages aux biens, le dommage automobile, et la responsabilité civile générale.

➤ Risque de cessation

Ce risque est considéré comme étant non significatif pour la CMMA dans la mesure où de telles résiliations ne devraient pas avoir un impact défavorable sur les provisions techniques.

➤ Risque catastrophe

Le risque catastrophe en assurance non-vie est constitué de l'ensemble des risques suivants :

- Risque de catastrophe naturelle : décomposé en 5 périls naturels (tempête, grêle, inondation, sécheresse et séismes) ;
- Risque de catastrophe d'origine humaine : risque incendie, risque de responsabilité civile et risque de responsabilité civile automobile.

Le risque de catastrophe naturelle est déterminé sur la base des sommes assurées par risques et par département. Le risque incendie est fondé sur la somme totale des biens assurés de la branche « *Incendie et autres dommages aux biens* » qui se trouvent dans la zone de plus forte exposition dans un rayon de 200 mètres. Le risque de responsabilité civile automobile repose sur le nombre de véhicules assurés. Quant au risque de responsabilité civile, il nécessite la connaissance des primes acquises réparties par type de responsabilité.

➤ **Concentration du risque**

Le marché de la CMMA est fortement concentré sur la zone géographique Champagne-Ardenne en raison de son activité régionale. L'évolution de l'activité économique régionale impacte directement la collecte des primes de la CMMA.

Les événements climatiques dans la région ont des effets directs et immédiats sur la sinistralité de la CMMA.

En revanche, la CMMA possède des risques diversifiés à travers les garanties qu'elle commercialise notamment l'automobile et le dommage aux biens qui ne dispose pas de la même approche sur les risques.

4.1.2 Techniques d'atténuation du risque de souscription

Les principales techniques d'atténuation du risque de la CMMA sont :

➤ Sa politique de souscription et de provisionnement :

La CMMA souscrit exclusivement des risques qu'elle maîtrise et est en mesure d'évaluer et contrôler. Elle évalue et maîtrise ses risques à travers des processus, une organisation interne, des actions et des reportings. L'ensemble de ce dispositif est formalisé dans une politique de souscription et de provisionnement. Les risques de souscription sont encadrés au travers des limites de souscription qui sont soumises pour validation au Conseil d'administration. Les activités de souscription sont réalisées uniquement au travers d'agences salariés sans avoir recours à la sous-traitance.

➤ Son programme de réassurance :

La CMMA a mis en place un programme de réassurance très protecteur qui permet de limiter le risque de souscription non-vie à travers ses traités en Quote-part et XS (excédent de sinistre).

4.2 Risque de marché

La CMMA respecte le principe de la personne prudente via la mise en place d'une organisation permettant une gestion saine et prudente en matière d'investissement.

La CMMA investit uniquement dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. La CMMA n'a pas recours en direct à des produits structurés complexes. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

Le SCR Marché obtenu par application de la formule standard s'élève à **9,77 M€** après diversification.

4.2.1 Exposition au risque de marché

La CMMA est exposée aux risques de marché suivants :

- Risque actions ;
- Risque immobilier ;
- Risque de taux ;
- Risque de *spread* ;
- Risque de change ;
- Risque de concentration.

Cette famille de risques est largement majoritaire dans le profil de risque de la CMMA en raison des actifs gérés par la CMMA au regard des engagements techniques et du choix d'allocation d'actifs (orienté vers les marchés actions et immobilier) fortement exigeant en capital.

➤ Risque action

La CMMA est exposée au risque actions au travers de fonds de placements. Au 31/12/2016, le risque actions s'élève à 6 285 K€.

La CMMA souhaite conserver une exposition significative sur le risque actions afin de bénéficier des opportunités de marché et maintenir une rentabilité de son portefeuille.

➤ Risque immobilier

La CMMA a un risque immobilier au regard de l'ensemble de son SCR. Le risque immobilier est porté par des immeubles détenus en direct.

Les immeubles sont situés dans la région Grand Est, ce qui correspond à la localisation de l'activité de la CMMA. La CMMA souhaite conserver un budget risque immobilier dans son portefeuille car les rendements sont plus importants que sur les produits de taux.

Au 31/12/2016, le risque immobilier s'élevait à 3 395 K€.

La CMMA entretient son patrimoine à travers des plans de remise aux normes et de modernisation de son parc.

➤ Risque de taux

La CMMA est faiblement exposée au risque de taux compte tenu de la répartition de son portefeuille essentiellement investi en actions et en immobilier. Au 31/12/2016, le risque de taux s'élève à 168 K€.

➤ Risque de Spread

Le risque de *spread* après « transposition » sur les obligations reste peu significatif.

➤ Risque de change

La CMMA n'investit pas en direct dans des supports en devises étrangères. A travers les organismes de placement collectifs (OPCVM), la CMMA est exposée au risque de change, l'exposition au risque de change conduit à un SCR de **634 K€**.

➤ Risque de concentration

La politique d'investissement au travers d'OPCVM permet de limiter le risque de concentration car les investissements portent sur un nombre important de lignes d'actifs diversifiées.

L'exposition de la CMMA au risque de concentration s'élève à 1 134 K€.

4.2.2 Techniques d'atténuation du risque de marché

Les principales techniques d'atténuation du risque de marché sont :

- La politique d'investissement qui fixe un cadre, des limites et un *reporting* à destination du Conseil d'administration. La politique de placement est revue systématiquement par le Conseil d'administration et chaque décision d'investissement et de désinvestissement est validée par le Conseil d'administration.
- Le recours à un conseil externe qui s'assure de la cohérence des investissements et assiste le Conseil d'administration et la direction générale dans l'allocation des actifs.
- Une gouvernance saine et prudente en application du principe de la personne prudente. La CMMA n'investit pas dans des produits complexes qu'elle ne comprend pas. Elle n'a pas recours à des produits structurés complexes. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.
- Le recours à des organismes de placement collectifs : les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteurs ou une classe d'investissement.

4.3 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie de la CMMA se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (risque de contrepartie type 1). Le risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2) est quant à lui limité.

Le risque de défaut des contreparties est 1 413 K€ au 31/12/2016.

Ce montant s'explique par le fait que la CMMA est exposée au risque de défaut des réassureurs au travers de son programme de réassurance qui permet un transfert de risque important. Cependant, conformément à sa politique d'investissement, les dépôts d'espèce auprès des banques répondent au critère de rating supérieur ou égal à « A ».

La CMMA à travers le placement de son programme de réassurance cherche à limiter le risque de concentration en ayant un recours à plusieurs réassureurs. La CMMA a recours à un courtier de réassurances pour placer aux mieux et diversifier son programme de réassurance.

4.4 Risque de liquidité

La CMMA à travers son activité d'assurances est exposée au risque d'illiquidité. La CMMA dispose d'un niveau de trésorerie significatif afin de limiter son risque d'illiquidité.

Afin de limiter ce risque, la CMMA a rédigé une politique de liquidité et de concentration.

4.5 Risque opérationnel

Pour la CMMA, l'exigence de capital au titre du risque opérationnel reste très faible et s'élève à 256 K€ (SCR Net). L'évaluation du risque opérationnel est basée sur les exigences de la formule standard.

LA CMMA a identifié les risques opérationnels suivants issus de sa cartographie des risques :

➤ **Risque de fraude interne et externe**

Le risque d'un acte intentionnel dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment de l'entreprise conduit à distinguer :

- ✓ La fraude interne, qui fait intervenir la participation active ou passive d'un collaborateur de la mutuelle (détournement d'un actif, corruption, etc.) ;
- ✓ La fraude externe qui fait intervenir des individus qui agissent au détriment d'une entreprise, de ses clients ou de tiers.

➤ **Risque de sous-traitance**

Le risque porte principalement sur la sous-traitance informatique pour lesquels la CMMA a délégué la gestion de son système d'information.

LA CMMA a défini un processus de sélection des sous-traitants pilotés par la Direction générale et revue par le conseil d'administration.

➤ **Risque de continuité de l'activité (plan d'urgence)**

Le risque de continuité d'activité est lié au système d'information et porte sur un dysfonctionnement du système Informatique (réseau, matériel, application) et sur la continuité de mise à disposition des locaux du siège. Plus précisément le risque de perte de données informatiques, qui pourrait entraîner une perte de continuité de l'activité et intrusion des tiers dans le système d'information.

➤ **Risque de perte de ressources clés (Ressources Humaines)**

Le risque de perte des ressources clés de la CMMA peut entraîner une indisponibilité temporaire des équipes et une possible réorganisation.

4.5.1 Techniques d'atténuation du risque opérationnel

Dans le but d'encadrer et limiter ces risques, la CMMA a défini un dispositif de contrôle permanent visant à améliorer l'encadrement et la mesure des risques. L'élaboration de la politique de contrôle interne a permis de formaliser ce dispositif et de décrire les plans d'action permettant une meilleure maîtrise des risques.

4.6 Autres risques importants

4.6.1 Exposition aux risques

Les principaux autres risques identifiés par la CMMA sont les suivants :

➤ **Risques de réputation**

Il s'agit du risque de dégradation forte de la réputation de la CMMA qui pourrait entraîner une vague de résiliations.

Ce risque est contrôlé grâce à la mise en place d'un code de conduite, de bonnes pratiques commerciales, de bonnes pratiques de gouvernance, notamment de critères d'honorabilité applicables aux membres du Conseil d'Administration, à la Direction générale et aux responsables des fonctions clés.

En outre, la réputation de la CMMA peut être difficilement entachée en raison de sa proximité avec sa clientèle (chaque sociétaire adhère en direct dans une agence CMMA).

➤ **Risques de stratégie**

Le risque de stratégie correspond à tous les événements menaçant la capacité de la CMMA de maintenir une activité rentable, susceptibles de découler de changements dans l'environnement du marché, ou résulter de l'activité humaine. La perte de parts de marché en raison de l'intensification de la pression concurrentielle est considérée comme un risque stratégique, de la même manière que l'émergence de nouveaux produits. La mise en place d'une gouvernance saine permet de limiter ce risque stratégique notamment via la mise en place du principe des « 4 yeux ».

➤ **Risques réglementaires**

Il s'agit du risque de mauvaise implémentation par la CMMA d'une nouvelle législation ou réglementation. Ce module comprend l'ensemble des risques pouvant résulter d'une modification de l'environnement légal. Ce risque est contrôlé à l'aide de la mise en place d'une veille réglementaire et d'une fonction conformité en charge de s'assurer la bonne maîtrise du risque réglementaire et de son implication qu'elle réalise à travers les associations professionnelles dont elle est membre.

➤ **Risques émergents**

La CMMA considère que son exposition aux risques émergents correspond à des risques extérieurs à la mutuelle qui sont encore mal connus.

L'exposition à ces risques n'est pas entièrement définie du fait de la nature « émergente » de ces risques, du fort degré d'incertitude et de la faible probabilité de réalisation.

➤ **Risques de liquidité**

La CMMA est exposée à un risque d'illiquidité car elle peut être amenée à devoir vendre des actifs détenus dans un horizon long pour répondre à des besoins de trésorerie. La vente de ces actifs peut se réaliser dans des conditions de marché défavorables. (cf. risque de liquidité préalablement décrit dans la partie du profil de risque).

4.6.2 Techniques d'atténuation des risques

Les techniques d'atténuation des autres risques sont réalisées au travers de la mise en place d'une gouvernance saine et durable qui s'articule autour d'un conseil d'administration et d'une Direction

générale, dans le respect du principe des « 4 yeux », et dans le cadre de la mise en place du principe de la personne prudente.

5. Evaluation à des fins de Solvabilité

5.1 Actifs

5.1.1 Valeur des actifs, bases, méthodes, hypothèses

Le tableau ci-dessous présente la valeur des actifs au 31/12/2016 :

Actif en K€	Valorisation Solvabilité 2
Immobilisations corporelles pour usage propre	2 346
Placements	34 908
Immobilier (autre que pour usage propre)	11 678
Participations	12
Fonds d'investissement	23 218
Provisions techniques cédées	1 882
Créances nées d'opérations d'assurance	543
Créances nées d'opérations de réassurance	442
Autres créances (hors assurance)	136
Trésorerie et équivalent trésorerie	772
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	113
Total de l'actif	41 142

Base, méthodes et hypothèses :

Dans le cadre des calculs du pilier 1 et afin de compléter l'état S02.01, les actifs ont été évalués sur la base des données au 31/12/2016.

Les actifs ont été valorisés de manière à respecter les principes de valorisation Solvabilité 2 (notamment, valeur de marché pour les immobilisations corporelles pour usage propre et les placements ; meilleure estimation pour les provisions techniques cédées).

Pour les autres actifs (créances nées d'opérations d'assurance, créances nées d'opérations de réassurance, autres créances - hors assurance, trésorerie et équivalent trésorerie, autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus), la valeur en bilan prudentiel a été considérée égale à la valeur comptable.

Les frais d'acquisition reportés et les actifs incorporels ont été annulés lors du passage à la valorisation Solvabilité 2.

5.1.2 Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Le tableau ci-dessous présente les variations entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation dans les comptes sociaux des différents postes de l'actif.

Actifs 2016, K€	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Variation
Immobilier d'exploitation	1 978	2 346	368
Immobilier hors exploitation	9 469	11 678	2 209
Autres placements	21 958	23 230	1 272
Créance sur les réassureurs	3 177	2 324	-853
Autres actifs	3 221	1 564	-1 657
Total actifs	39 803	41 142	1 339

5.2 Provisions Techniques

5.2.1 Valeur des provisions techniques

La CMMA utilise un modèle déterministe fondé sur des triangles historiques de sinistre et de charges pour le calcul de ses provisions techniques.

5.2.1.1 Montant de la meilleure estimation et de la marge de risque

Le montant des provisions techniques évalué à fin 2016 est présenté ci-après :

Provisions techniques 2016, K€	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Variation
Provisions techniques non-vie (hors santé)	8 700	7 140	- 1 560
<i>dont Meilleure estimation</i>	-	6 400	+ 6 400
<i>dont Marge de risques</i>	-	741	+ 741
Provision d'égalisation	1 304	-	- 1 304
Total provisions	10 003	7 140	- 2 863

5.2.1.2 Base, méthodes et hypothèses utilisées

Les provisions techniques ont été évaluées à la juste valeur selon les principes suivants :

- Approche prospective et hypothèses réalistes pour le calcul d'un Best Estimate (meilleure valeur possible) sans marge de prudence additionnelle;
- Valorisation explicite de la part des réassureurs dans les engagements techniques;
- Prise en compte d'un ajustement pour le défaut des réassureurs;
- Estimation de la marge de risque.

5.2.2 Méthodologie et hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des provisions techniques

- Méthodes et options retenues
 - Pour le calcul de la meilleure estimation (Best Estimate)

Pour le calcul du Best Estimate des provisions pour sinistres, la méthode de Chain-Ladder sur les triangles de règlements a principalement été utilisée. Ces triangles comprennent les frais et sont nets de recours encaissés.

Pour le calcul du Best Estimate des provisions pour primes, l'approche proposée dans les Spécifications Techniques EIOPA du 30 avril 2015 (TP.6.80.) a été utilisée.

– Segmentation

Les provisions techniques ont ensuite été agrégées selon la segmentation Solvabilité 2 comme suit :

Branches de la CMMA	Situation actuelle (k€)			Branches S2 retenues	Provisions S2 (k€)		
	PPNA	PSAP	Provisions totales brutes (hors PREC)		Provisions pour primes	Provisions pour sinistres	Provisions totales brutes
Auto RC Corp.	275	1 747	2 022	Motor vehicle liability insurance	560	1 584	2 144
Auto RC Mat.							
Auto Autres	820	449	1 269	Other motor insurance	754	240	995
Domages aux biens des particuliers	1 042	2 758	3 800	Fire and other damage to property insurance *	953	1 099	2 052
Domages aux biens des professionnels	162	1 055	1 217				
CAT NAT	97	51	148				
RC Générale	12	24	36	General liability insurance *	-79	1 153	1 074
Protection juridique	6	17	23	Legal expenses insurance *	-143	277	135
TOTAL	2 414	6 101	8 515	TOTAL	2 046	4 354	6 400

Le montant des PT S2 est ici indiqué sans marge pour risque.

* La répartition des provisions de ces branches S2 est différente des branches équivalentes S1, car les provisions S1 des 5 Cat Min (DAB part, DAB pro, Cat Nat, RCG et PJ) ont été réparties parmi ces 3 branches S2.

Entre 2016 et 2015, les provisions techniques hors marge de risque ont augmenté, suite à la prise en compte dans les provisions pour sinistres et pour primes, des frais de placements et administratifs.

Branche retenues pour solvabilité 2	Provisions 2015 (k€)			Provisions 2016 (k€)			Variation %
	Provisions pour primes	Provisions pour sinistres	Provisions totales brutes	Provisions pour primes	Provisions pour sinistres	Provisions totales brutes	
Motor vehicle liability	434	1 217	1 650	560	1 584	2 144	30%
Motor, other classes	578	225	802	754	240	995	24%
Fire and other damage	734	1 522	2 256	953	1 099	2 052	-9%
General liability	-110	770	660	-79	1 153	1 074	63%
Legal expenses	-122	338	216	-143	277	135	-38%
TOTAL	1 514	4 071	5 585	2 046	4 354	6 400	15%

Le montant des PT S2 est ici indiqué sans marge pour risque.

La marge de risque diminue. Elle passe de 0,77 M€ en 2015 à 0,74 M€ en 2016.

– Estimation des primes futures de l'année N+1

Nous avons retenu le montant des primes émises sur le premier trimestre de l'année N+1 pour estimer le montant des primes futures utilisées dans le BE de primes, à savoir 4 296 k€ (au brut).

Il s'agit de la même hypothèse que celle faite pour le calcul au 31/12/2015.

Le Best Estimate de provisions pour primes s'élève alors à **2 046 k€** en brut de réassurance, et **1 704 k€** en net de réassurance.

– **Prise en compte de la réassurance**

Utilisation du programme de réassurance 2016 pour les provisions pour sinistres :

- Le plan de réassurance 2016 a été retenu pour le calcul des cessions des provisions pour sinistres de la survenance 2016 (taux de cessions 2016).
- Pour les survenances antérieures, les taux de cessions en Quote Part des années correspondantes ont été retenus.

○ **Pour le calcul de la marge de risque**

La marge de risque au 31/12/2016 s'élève à 0,7M€. Elle a été évaluée à partir du SCR de référence au 31/12/2016 et de la durée des engagements d'assurance.

5.3 Autres Passifs

5.3.1 Valeur des autres passifs

Le tableau ci-dessous présente la valeur des autres passifs :

Autres Passif en K€	Valeur dans les comptes sociaux	Valorisation Solvabilité 2	Variation
Dépôts auprès des cédantes	367	367	-
Provisions autres que les provisions techniques	281	-	- 281
Provision pour retraite et autres avantages	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Impôts différés passifs	-	1 115	1 115
Dettes nées d'opérations d'assurance	1 004	1 004	-
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	824	824	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	87	87	-
Total des autres passifs	2 564	3 397	834

Les autres passifs correspondent à la valeur comptable des engagements retraitée de la provision pour gros entretien et amortissements dérogatoires ainsi que de l'impôt différé passif.

5.3.2 Bases, méthodes, hypothèses utilisées

Pour les autres passifs (dépôts auprès des cédantes, dettes nées d'opérations d'assurance, dettes nées d'opérations de réassurance, autres dettes - non liées aux opérations d'assurance, autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus), la valeur en bilan prudentiel a été considérée égale à la valeur comptable.

6. Gestion des Fonds Propres

6.1 Structure, montant, qualité des fonds propres

Les fonds propres économiques de la CMMA s'élèvent à 30,6 M€ et sont composés entièrement d'éléments de Tier 1.

Les fonds propres économiques se composent donc de :

- 27,2 M€ de capitaux propres S1, principalement constitués de fonds initiaux et réserves statutaires et des résultats antérieurs.
- 3,4 M€ de réserve de réconciliation.

Soit un total d'excédent d'actifs sur passifs (actifs nets) de 30,6 M€.

6.2 Différence entre les fonds propres S1 et l'excédent de l'actif par rapport au passif

La différence entre les fonds propres S1 (27,2 M€) et les fonds propres S2 (30,6 M€) s'explique principalement par le passage à la juste valeur des placements, par le passage en best estimate des provisions techniques et les impôts différés passifs.

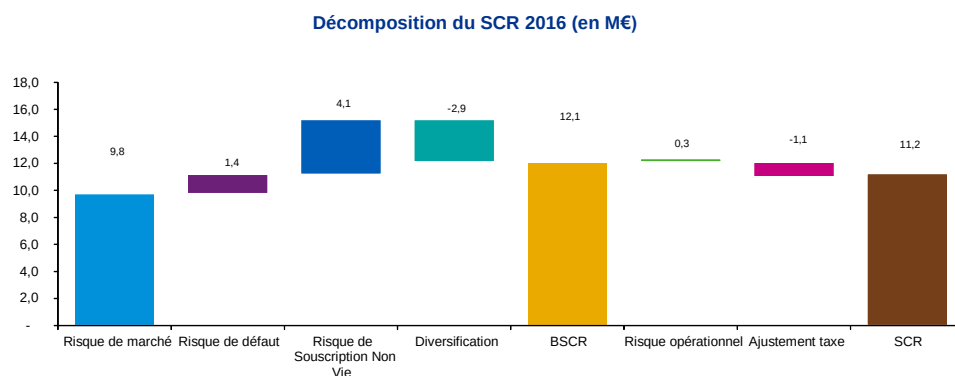
Ecart	Montant en K€
Ecart de valorisation des actifs	1 339
Ecart de valorisation des provisions techniques	2 863
Ecart de valorisation des autres passifs	-834
<i>dont impôts différés passifs</i>	-1 115
<i>dont prov. autres que prov. techniques (amortissements dérogatoires et provisions pour gros entretiens)</i>	281
<i>dont engagements sociaux</i>	0
Total	3 368

6.3 Exigences de fonds propres et leurs couvertures

6.3.1 Résultats au 31/12/2016

Conformément à la demande de l'ACPR, les calculs au 31.12.2016 ont été réalisés sur la base du « Règlement délégué 2015/35 » paru au Journal Officiel de l'UE le 17 janvier 2015 et du « Règlement délégué 2016/467 de la Commission » du 30 septembre 2015.

Le SCR calculé par la formule standard au 31/12/2016 est décomposé ci-après :



La solvabilité de la CMMA sous le régime prudentiel Solvabilité 2 est largement assurée au 31.12.2016 puisque le SCR est couvert à hauteur de 272 % et le MCR à hauteur de 827 %. Le MCR s'élève à 3,7 M€.

Le principal risque auquel est soumis la CMMA est le risque de marché.

7. Annexes

7.1 Etats QRT publiques

Bilan économique - Actif

Annexe 7.4		
S.02.01.02		
Bilan		
		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2 345 688
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	34 907 964
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	11 678 229
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	11 643
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	23 218 092
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 324 199
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 882 124
Non-vie hors santé	R0290	1 882 124
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	543 225
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	442 075
Autres créances (hors assurance)	R0380	136 158
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	772 297
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	112 804
Total de l'actif	R0500	41 142 335

Bilan économique - Passif

		Valeur Solvabilité II C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	7 140 430
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	7 140 430
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	6 399 776
Marge de risque	R0550	740 654
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	367 112
Passifs d'impôts différés	R0780	1 114 645
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 004 362
Autres dettes (hors assurance)	R0840	824 245
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	87 088
Total du passif	R0900	10 537 882
Excédent d'actif sur passif	R1000	30 604 453

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110				964 109	2 209 435		4 910 796	30 415	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140				639 144	870 317		2 889 136	16 808	
Net	R0200				324 965	1 339 118		2 021 660	13 607	
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210				960 969	2 186 388		4 934 432	30 211	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240				639 144	870 317		2 889 136	16 808	
Net	R0300				321 825	1 316 071		2 045 296	13 403	
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310				654 196	1 008 021		1 820 413	19 816	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340				288 186	439 275		910 527	2 125	
Net	R0400				366 011	568 746		909 886	17 691	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410				54 583	-98 609		-164 091	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500				54 583	-98 609		-164 091	0	
Dépenses engagées	R0550				326 340	1 128 893		1 991 577	10 429	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110	439 159							8 553 914
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								4 415 405
Net	R0200	439 159							4 138 508
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210	436 665							8 548 664
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								4 415 405
Net	R0300	436 665							4 133 259
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310	109 569							3 612 015
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								1 640 113
Net	R0400	109 569							1 971 902
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410								-208 117
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								-208 117
Dépenses engagées	R0550	43 514							3 500 753
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Provision techniques non-vie (1/3)

Annexe I

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut	R0060		560 281	754 474		953 083	- 78 872	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		159 352	147 314		140 581	- 101 382	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		401 822	607 873		814 169	22 720	
Provisions pour sinistres								
Brut	R0160		1 583 761	240 205		1 098 937	1 153 366	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		600 566	85 775		419 582	437 046	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		984 294	154 572		680 442	717 219	
Total meilleure estimation – brut	R0260		2 144 041	994 679		2 052 020	1 074 494	
Total meilleure estimation – net	R0270		1 386 116	762 445		1 494 611	739 939	
Marge de risque	R0280		71 083	81 667		492 796	67 524	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							
Marge de risque	R0310							

Provision techniques non-vie (2/3)

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total				2 215 125	1 076 346		2 544 816	1 142 018	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total				757 926	232 234		557 409	334 556	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total				1 457 199	844 111		1 987 407	807 463	

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes Brut								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes								
Provisions pour sinistres								
Brut								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres								
Total meilleure estimation – brut								
Total meilleure estimation – net								
Marge de risque								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions								
Provisions techniques calculées comme un tout								
Meilleure estimation								
Marge de risque								

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques – Total								
Provisions techniques – Total								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total								
R0320	162 125							7 140 430
R0330	0							1 882 124
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total								
R0340	162 125							5 258 306

Triangle des sinistres en non-vie

Annexe

7.4

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	
---	-------	--

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement											Pour l'année		Somme des		
		Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	en cours		années	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			C0180	
Précédente	R0100													12 341 328	R0100	-3 000	12 654 501
	N-9	R0160	1 616 174	621 497	108 121	13 423	3 990	14 247	9 859	680	1 311	1 300			R0160	1 300	2 390 600
	N-8	R0170	1 475 158	994 641	-233 611	11 736	17 804	-7 100	4 467	3 406	1 185				R0170	1 185	2 267 686
	N-7	R0180	1 630 306	812 863	98 862	-95 144	17 495	10 003	23 743	4 048					R0180	4 048	2 502 176
	N-6	R0190	2 476 775	819 345	86 898	89 205	79 099	26 272	5						R0190	5	3 577 600
	N-5	R0200	1 903 229	585 368	57 921	28 294	53 051	10 369							R0200	10 369	2 638 231
	N-4	R0210	2 069 898	675 807	141 017	5 863	10 451								R0210	10 451	2 903 036
	N-3	R0220	2 573 029	1 363 061	259 675	66 924									R0220	66 924	4 262 689
	N-2	R0230	2 196 216	848 314	147 826										R0230	147 826	3 192 356
	N-1	R0240	2 219 400	767 667											R0240	767 667	2 987 066
N	R0250	2 343 273												R0250	2 343 273	2 343 273	
													Total	R0260	3 350 047	41 406 042	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

		Année de développement											Fin d'année		
		Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	(données)	
			C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédente	R0100													R0100	
	N-9 R0160											4 820		R0160	4 816 473
	N-8 R0170										2 658			R0170	2 661 016
	N-7 R0180									4 297				R0180	4 307 359
	N-6 R0190								73 817					R0190	73 844 508
	N-5 R0200							76 112						R0200	76 219 246
	N-4 R0210						95 913							R0210	96 020 647
	N-3 R0220					161 829								R0220	162 051 969
	N-2 R0230				848 544									R0230	850 604 405
	N-1 R0240			664 448										R0240	665 778 628
N	R0250	2 416 827												R0250	2 423 399 635
													Total	R0260	4 359 703 886

Fonds propres

Annexe 7.4
S.23.01.01
Fonds propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à

l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type m
Comptes mutualistes subordonnés
Fonds excédentaires
Actions de préférence
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
Réserve de réconciliation
Passifs subordonnés
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE
Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Minimum de capital requis

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif
Actions propres (détenues directement et indirectement)
Dividendes, distributions et charges prévisibles
Autres éléments de fonds propres de base
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010				
R0030				
R0040	7 756 018	7 756 018		
R0050				
R0070				
R0090				
R0110				
R0130	22 848 435	22 848 435		
R0140				
R0160				
R0180				
R0220				
R0230				
R0290	30 604 453	30 604 453		
R0300				
R0310				
R0320				
R0330				
R0340				
R0350				
R0360				
R0370				
R0390				
R0400				
R0500	30 604 453	30 604 453		
R0510	30 604 453	30 604 453		
R0540	30 604 453	30 604 453		
R0550	30 604 453	30 604 453		
R0580	11 246 842			
R0600	3 700 000			
R0620	2,7			
R0640	8,3			
C0060				
R0700	30 604 453			
R0710				
R0720				
R0730	7 756 018			
R0740				
R0760	22 848 435			
R0770				
R0780	309 563			
R0790	309 563			

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Annexe 7.4**S.25.01.21****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
	C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010 9 770 758,20		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020 1 412 892,62		
Risque de souscription en vie	R0030 -		
Risque de souscription en santé	R0040 -		
Risque de souscription en non-vie	R0050 4 067 700,83		
Diversification	R0060 - 3 146 304,25		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070 -		
Capital de solvabilité requis de base	R0100 12 105 047,40		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	R0130 256 440,00		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140 -		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150 - 1 114 645,03		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200 11 246 842,37		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210		
Capital de solvabilité requis	R0220 11 246 842,37		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440		

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Annexe 7.4

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCR_{NL}

	C0010
R0010	3 700 000

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0020	C0030
R0020	-
R0030	-
R0040	-
R0050	1 386 116
R0060	762 445
R0070	-
R0080	1 494 611
R0090	739 939
R0100	-
R0110	134 542
R0120	-
R0130	-
R0140	-
R0150	-
R0160	-
R0170	-

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente

Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente

Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente

Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente

Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente

Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente

Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente

Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente

Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente

Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente

Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente

Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente

Réassurance santé non proportionnelle

Réassurance accidents non proportionnelle

Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle

Réassurance dommages non proportionnelle

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

RésultatMCR_L

	C0040
R0200	0,00

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0050	C0060
R0210	0,00
R0220	0,00
R0230	0,00
R0240	0,00
R0250	0,00

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures

Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte

Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé

Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

Calcul du MCR global

MCR linéaire

Capital de solvabilité requis

Plafond du MCR

Plancher du MCR

MCR combiné

Seuil plancher absolu du MCR

	C0070
R0300	745 945
R0310	11 246 842
R0320	5 061 079
R0330	2 811 711
R0340	2 811 711
R0350	3 700 000
	C0070
R0400	3 700 000

Minimum de capital requis